



COMPOSITION DES INSTANCES

✚ La commission des usagers (CDU)

La commission veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches afin qu'ils puissent exprimer leurs griefs.

Elle examine les réclamations adressées à l'hôpital par les usagers et le cas échéant, les informe sur les voies de conciliation et de recours.

Elle est consultée et formule des avis et propositions sur la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches.

Elle rend compte de ses analyses et propositions dans un rapport présenté au Conseil de surveillance de l'hôpital qui délibère sur les mesures à adopter afin d'améliorer la qualité de l'accueil et de la prise en charge.

Composition du la CDU au 15 septembre 2021

- Mme Frédérique BOUTON, Directrice
- Mme Virginie SOUSTRE, Responsable des affaires générales et des ressources humaines, Présidente
- Mme le Directeur EYROLLE, médiateur médecin titulaire,
- M. le Docteur MOUMNI, médiateur médecin suppléant,
- M. Julien FARFAL, médiateur non médecin titulaire, Vice-président
- Mme Odette FAURIE, représentant des usagers titulaire,
- M. Serge KURKOWSKI, représentant des usagers titulaire,
- Mme Brigitte GAILLARD, représentante des usagers suppléante,
- Mme Marie Françoise COCHET, représentante des usagers suppléante,
- Mme Stéphanie VALLEE, représentante du conseil de surveillance.

Assistent aux séances :

- Mme Fanny GONCALVES, Qualificienne
- Mme Christine FRIDMAN, Assistance sociale

✚ Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Il est consulté pour avis sur :

- le fonctionnement de l'établissement ou du service notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques,
- les projets de travaux et d'équipements,
- la nature et le prix des services rendus,
- l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux,
- les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture,

- l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.

Il est composé de représentants élus en 3 groupes :

- Quatre représentants des personnes accueillies ou prises en charge,
- Trois représentants des familles ou des représentants légaux,
- Deux représentants du personnel,
- Un représentant de l'organisme gestionnaire.

Composition du Conseil de la Vie Sociale au 15 septembre 2021

✓ Représentant des résidents :

Titulaires

- M. Patrick TINDILIERE
- Mme Pierrette VALENTIN
- Mme Hélène RAINAUD

Suppléants

- M. Benyoucef SAM
- M. Patrick TREMOUILLE
- M. Alain PONTIER

✓ Représentants des familles ou des représentants légaux

Titulaires

- M. Pierre GUIRAL
- Mme Bernadette BLAVIGNAT
- Mme Isabelle BOURBOULOU

✓ Représentant du personnel

- Mme Carla MAGALHAES - CFDT (titulaire) Mme Maud BACH - CFDT (suppléante)
- Mme Véronique BOULESTEIX - CGT (titulaire) Mme Martine JOVIN - CGT (suppléante)

✓ Représentant du Conseil de Surveillance

- Mme Odette FAURIE

Assiste aux séances :

- Mme Frédérique BOUTON, Directrice assistée de ses collaborateurs.

Le conseil de surveillance

Le Conseil de Surveillance se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement :

- il communique au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (DGARS) ses observations sur le rapport annuel présenté par le directeur et sur la gestion de l'établissement ;
- il opère à tout moment les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission ;
- il formule ses observations sur les comptes de l'exercice qui lui sont adressés par le directeur aux fins de vérifications ;
- si les comptes de l'établissement sont soumis à certification, il nomme, le cas échéant,

le commissaire aux comptes ;

- il entend le directeur sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) ainsi que sur le programme d'investissement.

Il délibère sur :

- le projet d'établissement,
- la convention constitutive des CH et les conventions,
- le compte financier et l'affectation des résultats,
- toute mesure relative à la participation de l'établissement à une communauté hospitalière de territoire dès lors qu'un CH est partie prenante, ainsi que sur tout projet tendant à la fusion avec un ou plusieurs établissements publics de santé,
- le rapport annuel sur l'activité de l'établissement présenté par le directeur,
- toute convention intervenant entre l'établissement public de santé et l'un des membres de son directoire ou de son conseil de surveillance,
- les statuts des fondations hospitalières créées par l'établissement

Il donne son avis sur :

- la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques ainsi que les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers,
- les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation, les baux de plus de 18 ans, les baux emphytéotiques et les contrats de partenariat.

Composition du conseil de surveillance au 15 septembre 2021

➤ Représentants des collectivités territoriales

- **Représentants du Conseil Départemental de la Corrèze**
 - Monsieur Pascal COSTE - Conseil départemental (Président du Conseil de surveillance)
 - Madame Stéphanie VALLEE - Conseillère Départementale
- **Représentants de la communauté d'agglomération de TULLE**
 - Madame Martine DUPIN de BESSAT
 - Madame Béatrice GORON
- **Représentant de la commune de CORNIL**
 - Monsieur Pascal FOUCHE

➤ Représentants du personnel du Centre Hospitalier Gériatrique

- **Représentants de la commission médicale**
 - Madame Véronique CHASSALINAS - Pharmacienne CH CORNIL
 - Monsieur le Docteur Omar MOUMNI - CH CORNIL
- **Représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques**
 - Mme PIERRE Déborah (CSIRMT du 7 .12.18)
- **Représentants des personnels de l'établissement désignés par les organisations syndicales**
 - Madame Véronique BOULESTEIX - CGT
 - Madame Sandrine MAROT - CFDT

➤ Personnalités qualifiées

- *Personnalités qualifiées désignées par Monsieur le Directeur Général de l'ARS*
 - Monsieur Alain GAILLARD
 - Madame Marie Claude DELMAS
- *Représentants des usagers désignés par le préfet de la Corrèze*
 - Madame Odette FAURIE - Représentant des usagers
 - Madame BACH BODILIS - Représentant des usagers.
- *Personnalités qualifiées désignées par le préfet de la Corrèze*
 - Monsieur Roger CHASSAGNARD - Vice-Président du Conseil de Surveillance

➤ Personnalités à voix consultative

- Madame le Docteur Annie EYROLLE - Présidente de la CME - Vice-présidente du directoire
- Madame Sylvie BOUE - Directrice de l'Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale
- Madame Laetitia GERAUDIE - Représentante de la structure de la réflexion éthique
- Mme TOULOUSE - Directrice - Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- En attente de désignation - Représentant des familles au Conseil de la Vie Sociale

Assistent :

- Madame Françoise RATEAU - Directrice de la Direction des Finances au Conseil départemental de la Corrèze
- Monsieur Christophe PIROTTE - Service Financier Conseil Départemental
- Monsieur Marc Antoine VITTE - Trésorier

- Madame Frédérique BOUTON - Directrice assistée de ses collaborateurs.